

## CHARTRE DES MEMBRES D'ENTREPRENEURS SOLIDAIRES DU CENTRE ISERE

En s'appuyant sur une dynamique de coopération territoriale, Entrepreneurs Solidaires du Centre Isère a pour objectif de favoriser le développement et l'émergence d'activités et d'emplois répondant aux trois piliers du développement durable (économiques, sociales et environnementales). Chaque membre est ainsi invité à s'inscrire dans une démarche de progrès sur les principes suivants :



**En tant que membre d'Entrepreneurs Solidaires, je m'engage à respecter cette charte et à intégrer la démarche de progrès proposée.**

*Date et signature :*

# DETAILS DU CHEMIN DE PROGRES DE LA CHARTE



LES PRINCIPES DE LA CHARTE D'ENTREPRENEURS SOLIDAIRES	LE CHEMIN DE PROGRES POUR CHAQUE STRUCTURE (0->3)
<b>COOPERATION</b>	
Promouvoir l'offre de service collective d'Entrepreneurs Solidaires	<p>0 - Ne pas connaître les autres membres et ne pas être en mesure de présenter globalement leurs activités</p> <p>1 - Avoir un premier niveau de connaissance de l'offre collective, être en mesure de prescrire l'interlocuteur ESCI, disposer des documents de com* collectifs</p> <p>2 - Contribuer à l'identité collective interne en présentant l'offre collective auprès des équipes, en évoquant les actualités du collectif lors de CA ou de réunions d'équipes ou de direction</p> <p>3 - Connaître parfaitement l'offre de service collective en étant en capacité de prescrire le bon interlocuteur directement, présenter l'offre globale en fin de rdv prospects/fidélisation, se renvoyer la balle entre membres</p>
Contribuer à l'échange de savoir-faire et de compétences	<p>0 - Ne pas répondre aux sollicitations d'ESCI sur les savoir faire disponibles en interne</p> <p>1 - En s'appuyant sur Entrepreneurs Solidaires, recenser et diffuser les engagements/participation du/de la Président(e) et de l'équipe de direction (mandat associatif, consulaire, électif, etc...)</p> <p>2 - Etre en mesure de répondre à des sollicitations et des besoins en savoir-faire et compétences des autres membres du collectif en réalisant une mise en relation</p> <p>3 - Se donner les moyens d'être en mesure de répondre à des sollicitations et des besoins de compétences via notamment de la mise à disposition de personnes ou de prestations</p>
Faciliter la transparence et le suivi des actions	<p>0 - Ne pas partager les actions de sa structure via ESCI</p> <p>1 - Diffuser régulièrement au collectif l'actualité de sa structure</p> <p>2 - Faire part régulièrement au collectif des projets en cours au sein de sa structure</p> <p>3 - Relayer régulièrement les actualités ou chantiers en cours des autres structures en revendiquant l'apprentance au collectif Entrepreneurs Solidaires</p>
Participer à la conception et la mise en œuvre d'actions collectives	<p>0 - Adhérer à Entrepreneurs Solidaire, mais ne pas participer aux actions</p> <p>1 - Participer de façon occasionnelle aux actions d'Entrepreneurs Solidaires</p> <p>2 - Partager un constat collectif en vu de mettre en oeuvre une action collective</p> <p>3 - Initier une action collective en s'appuyant sur Entrepreneurs Solidaires</p>
<b>ECONOMIE</b>	
Privilégier le recours à des fournisseurs locaux et responsables	<p>0 - Le choix des fournisseurs n'intègre qu'un critère de prix</p> <p>1 - Dans la mesure du possible, recours occasionnels à des fournisseurs locaux (membres d'Entrepreneurs Solidaires ou non)</p> <p>2 - Dans la mesure du possible, recours régulier à des fournisseurs locaux en étant vigilant à leur engagement en faveur de la coopération et/ou du développement durable (+ s'assurer de leurs engagements et contribuer à leur qualité en leur faisant un retour sur leurs prestations)</p> <p>3 - Dans la mesure du possible, définition d'une politique d'achat en privilégiant le recours à des fournisseurs locaux et responsables, et en considérant le fournisseur comme un partenaire avec lequel il est possible de construire de nouvelles offres</p>
Intégrer des membres d'ESCI dans la réalisation de prestations ou la création de nouvelles activités	<p>0 - Ne pas chercher à mobiliser les acteurs d'ESCI</p> <p>1 - Afin de répondre à une offre spécifique, mise en place d'un processus de sous-traitance avec un membre d'Entrepreneurs Solidaires</p> <p>2 - Afin de répondre à une offre spécifique, réalisation de chantiers en co-traitance pour permettre l'articulation des compétences des membres</p> <p>3 - La structure développe une nouvelle activité en partenariat avec une ou plusieurs structures d'Entrepreneurs Solidaires dans une réelle logique de co-développement</p>
Investir les projets collectifs de développement	<p>0 - Ne participe pas aux actions collectives</p> <p>1 - La structure participe lorsque c'est possible aux actions de développements collectifs mis en place par Entrepreneurs Solidaires</p> <p>2 - La structure prend en charge pour le compte du collectif une action de développement/prospection spécifique</p> <p>3 - La structure initie des pistes de développement pour le compte du collectif</p>
<b>ENVIRONNEMENT/TERRITOIRE</b>	
S'engager dans une logique de réduction de son impact environnemental	<p>0 - Aucune démarche n'est mise en œuvre</p> <p>1 - Un premier diagnostic est réalisé sur les postes suivants : déchets, énergies, déplacement, pdt d'équipement</p> <p>2 - Des actions correctives sont mise en place pour réduire l'impact environnemental de l'activité</p> <p>3 - L'activité est repensée pour réduire et optimiser au maximum l'impact environnemental (nouveaux processus de production, formation, etc...)</p>
Porter une vision développement durable prospective du territoire et des métiers	<p>0 - Pas de vision prospective des métiers du territoire</p> <p>1 - Avec l'appui d'Entrepreneurs Solidaires, la structure s'interroge sur les tendances actuelles de l'activité et de son évolution (horizon 0 à 3 ans)</p> <p>2 - Avec l'appui d'Entrepreneurs Solidaires, la structure s'interroge sur les évolutions prospectives des métiers liés à son activité (horizon 3 à 5 ans)</p> <p>3 - Avec l'appui d'Entrepreneurs Solidaires, la structure s'interroge sur la prospectives territoriales de son activité (horizon 5 à 10 ans)</p>
<b>SOCIAL/RH</b>	
Contribuer localement à la lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de métier	<p>0 - Pas de politique écrite en termes de recrutement</p> <p>1 - Avoir établi et diffuser en interne une charte de recrutement</p> <p>2 - S'assurer de la diversité des profils recrutés</p> <p>3 - Déployer des efforts pour intégrer des profils les plus éloignés (organisation spécifique du travail, aménagement de postes, etc...)</p>
Favoriser le renforcement des compétences de ses ressources humaines (bénévoles et salariés)	<p>0 - Pas de plan de formation formalisé en interne</p> <p>1 - Mettre en place un plan de formation au sein de la structure</p> <p>2 - Proposer des formations liés à l'évolution des métiers/activités</p> <p>3 - Mettre en place des formations collectives sur les métiers de demain</p>
Faciliter l'évolution professionnelle des ressources humaines	<p>0 - Pas de démarche formalisée en interne</p> <p>1 - Faciliter la mise en place de projets de formation personnels</p> <p>2 - Mettre en place des projets de formation personnels</p> <p>3 - Organiser une évolution professionnelle entre les membres du collectif</p>